

Les exportations de produits agricoles transformés

Malgré les difficultés, la filière viticole toujours 1^{ère} contributrice à la balance commerciale agro-alimentaire en Occitanie

La balance du commerce extérieur de la région Occitanie de produits agricoles transformés est légèrement déficitaire en 2023 et ce depuis 2022 (3 milliards d'euros d'exportations contre 3,1 milliards d'euros d'importations). Le vin et les aliments pour animaux représentent 47 % de la valeur des exportations de la région. Les pays de l'Union Européenne sont les premiers clients de la région Occitanie.

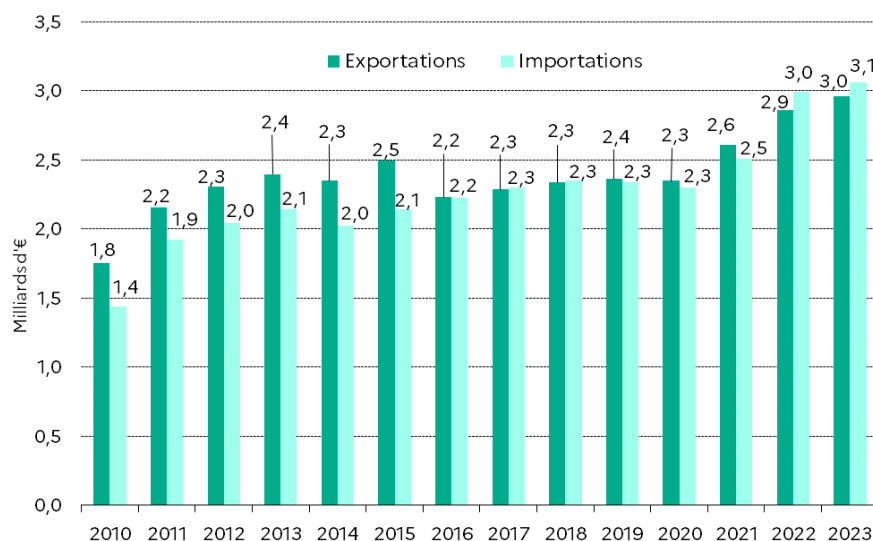
La balance commerciale des produits transformés en Occitanie est déficitaire en 2023 et ce depuis 2022, année qui marque la fin d'une période d'excédent régional

En 2023, la région Occitanie est la 10^{ème} région exportatrice de produits agricoles transformés en France, représentant près de 5 % de la valeur des exportations nationales. Avec 3 milliards d'euros en 2023, la valeur totale des exportations est en hausse de 3,6 % par rapport à l'année 2022. Les importations sont également en hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente. En résulte donc une légère contraction du déficit de la balance commerciale en 2023, tous produits agricoles transformés (Figure 1).

Les secteurs du vin et des aliments pour animaux représentent 47 % de la valeur des exportations d'Occitanie

Le secteur du vin apparaît ainsi en tête des exportations de produits

Figure 1 : Balance commerciale des produits agricoles transformés d'Occitanie



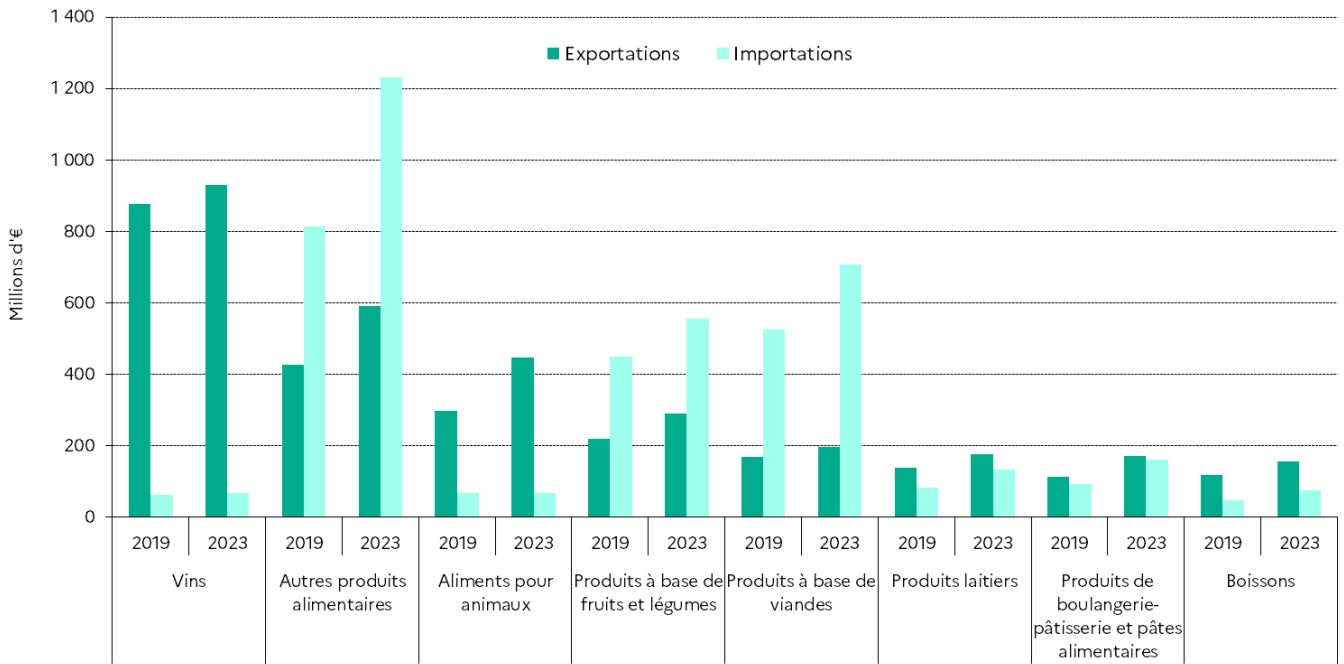
Source : DGDDI

agricoles transformés régionaux avec 31 % de la valeur totale des produits transformés exportés, pour une valeur de 930 millions d'euros en 2023. La balance commerciale attachée au secteur du vin laisse apparaître un solde positif de 862 millions d'euros en 2023. Cependant, par rapport à 2022, les exportations de vins ont diminué de 2 % en valeur, et de 4,3 % en volume, et le solde commercial a reculé 14 millions d'euros. Les principales destinations des exportations de vin sont

les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Entre 2019 et 2023, les exportations de vins ont augmenté de près de 1,5 % en moyenne annuelle. Sur cette même période, les exportations d'aliments pour animaux ont connu une hausse de 10,7 % par an en moyenne. La valeur totale des produits transformés exportés d'aliments pour animaux atteint 446 millions d'euros en 2023. L'importance de ce secteur est due à la présence sur le territoire régional de grandes entreprises

Figure 2 : Balance commerciale par groupe de produits agricoles transformés d'Occitanie en 2019 et 2023



Source : DGDDI

spécialisées dans la production d'aliments pour les animaux de compagnie. Le solde commercial des aliments pour animaux est de + 378 millions d'euros.

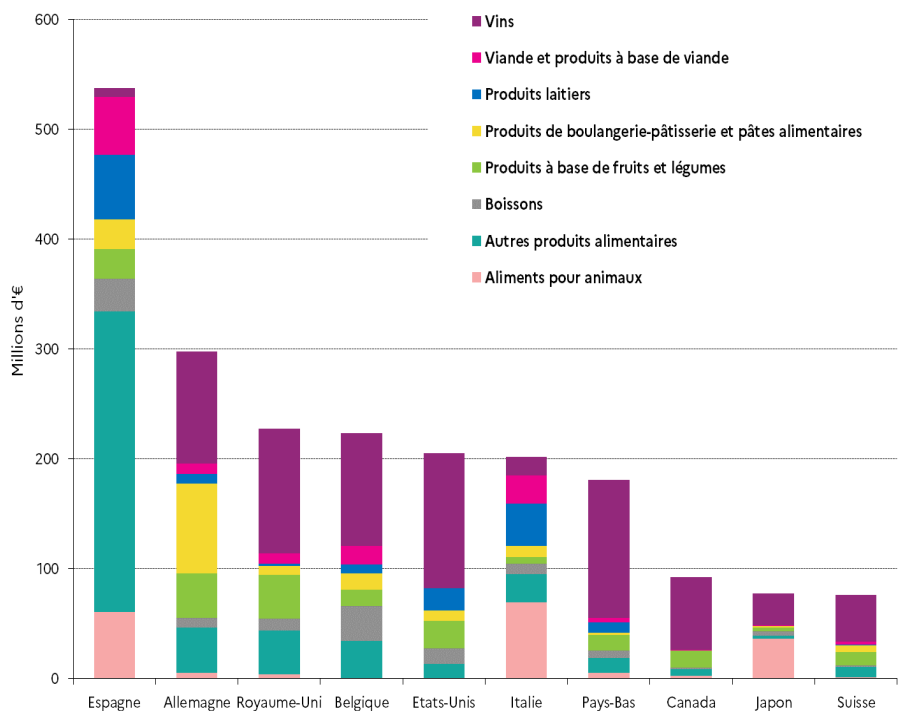
En revanche, les produits à base de fruits et légumes, à base de viandes et les autres produits agroalimentaires conservent un solde commercial négatif (Figure 2).

Principaux pays importateurs des produits transformés d'Occitanie

Les pays de l'Union Européenne sont les premiers clients de l'Occitanie. La région exporte 59 % de la valeur totale de ses produits transformés vers l'Union Européenne.

L'Espagne est ainsi la première destination des produits transformés d'Occitanie avec 538 millions d'euros en 2023. Ce pays représente 18 % de la valeur totale des exportations régionales. Il s'agit principalement des huiles et graisses, des aliments pour animaux de compagnie et du sucre (Figure 3 et 4).

Figure 3 : Les principales destinations des produits agricoles transformés d'Occitanie en 2023



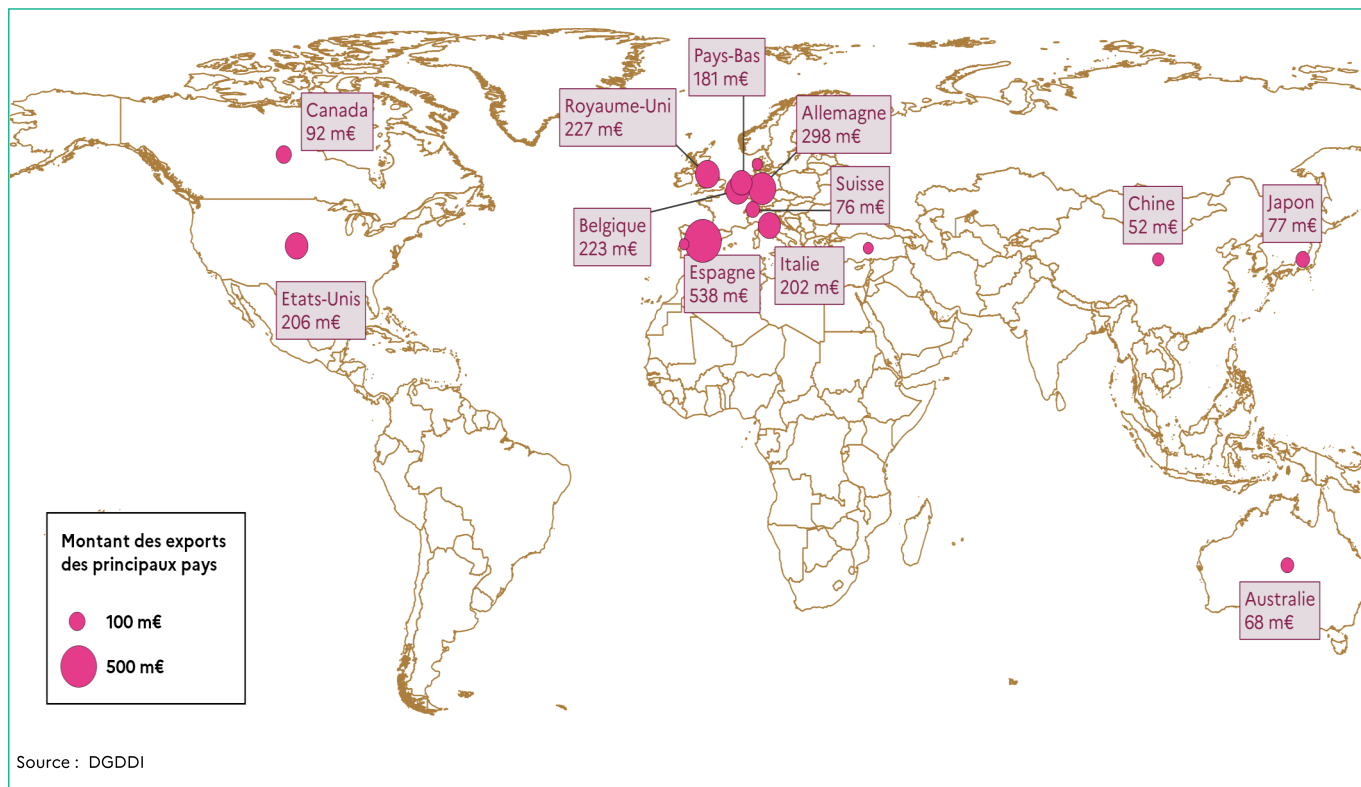
Source : DGDDI

Principaux pays exportateurs de produits transformés vers l'Occitanie

L'Espagne : 1^{er} pays exportateur de produits transformés vers l'Occitanie, avec 797 millions d'euros en 2023. L'Espagne représente ainsi près de 26 % de la

valeur totale des exportations vers l'Occitanie, constitués essentiellement de produits à base de viande avec 251 millions d'euros et d'huiles et graisses. L'Allemagne est le second pays exportateur de produits transformés vers l'Occitanie avec 392 millions d'euros.

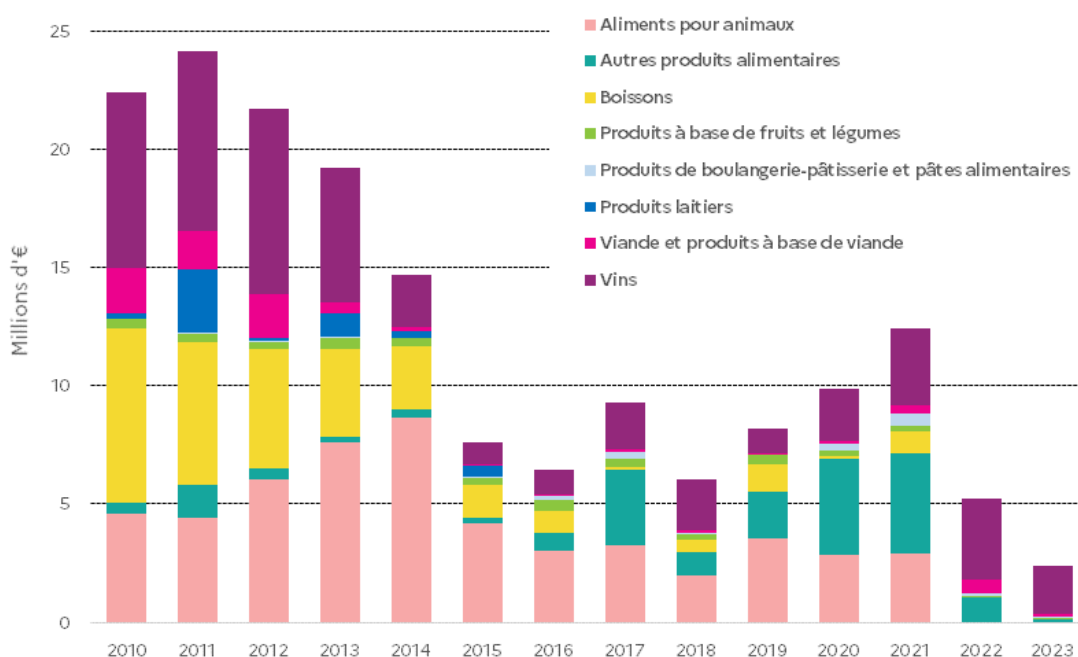
Figure 4 : Les exportations en valeur de produits agricoles transformés d'Occitanie vers les principales destinations en 2023



Zoom sur le commerce extérieur de produits transformés d'Occitanie avec la Russie

La balance du commerce extérieur régional de produits agricoles transformés est excédentaire avec la Russie avec + 802 milliers d'euros en 2023. Les restrictions d'exportations imposées par l'Union européenne ne sont pas sans conséquences pour le commerce d'Occitanie. La valeur des exportations depuis l'Occitanie à destination de la Russie est passée de 12,5 millions d'euros en 2021 à 5,2 millions d'euros en 2022 et 2,4 millions d'euros en 2023 (dont 84 % de vins).

Figure 5 : Les exportations de produits agricoles transformés d'Occitanie vers la Russie



La filière viande

La balance commerciale de la filière viande est fortement déficitaire, avec un montant total des exportations de la région de 196 millions d'euros contre 707 millions d'euros pour les importations. Dans le détail, la viande de boucherie et les produits d'abattages représentent 61 % du montant des exportations régionales de la filière viande en 2023.

En 2023, l'Espagne est la première destination pour les produits carnés d'Occitanie avec 52 millions d'euros pour 34 millions de tonnes. L'Italie est la deuxième destination avec 26 millions d'euros pour 9 millions de tonnes. Enfin la Belgique est la troisième destination avec 17 millions d'euros d'exportations pour 4 millions de tonnes (Figure 6).

Figure 6 : Les principales destinations des produits transformés à base de viande d'Occitanie en 2023

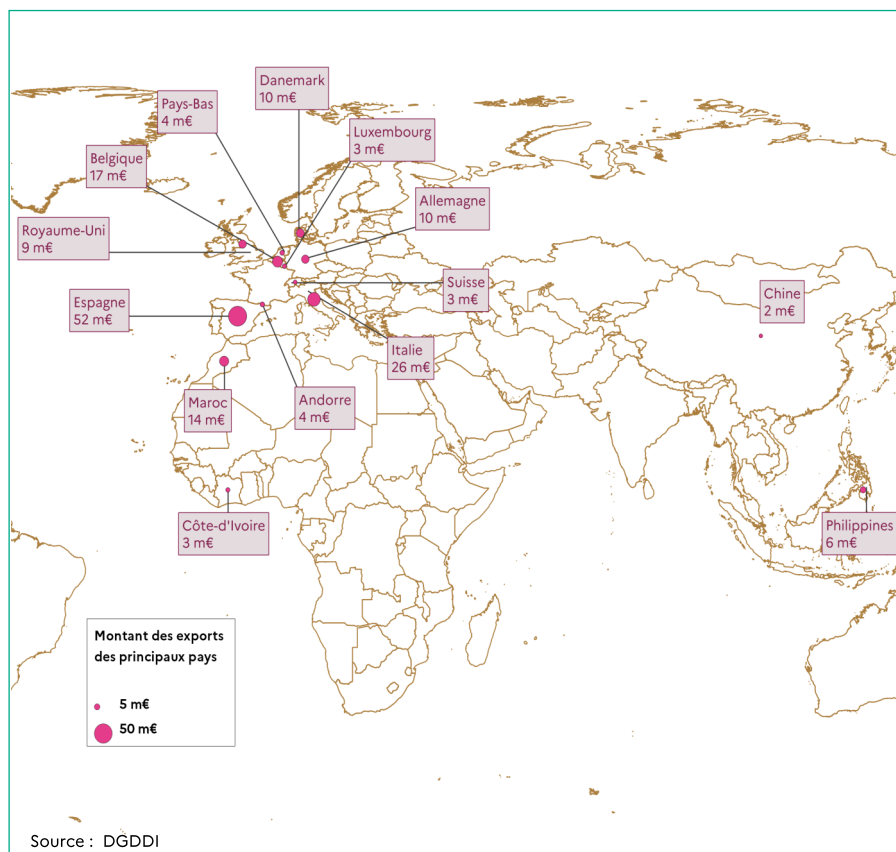
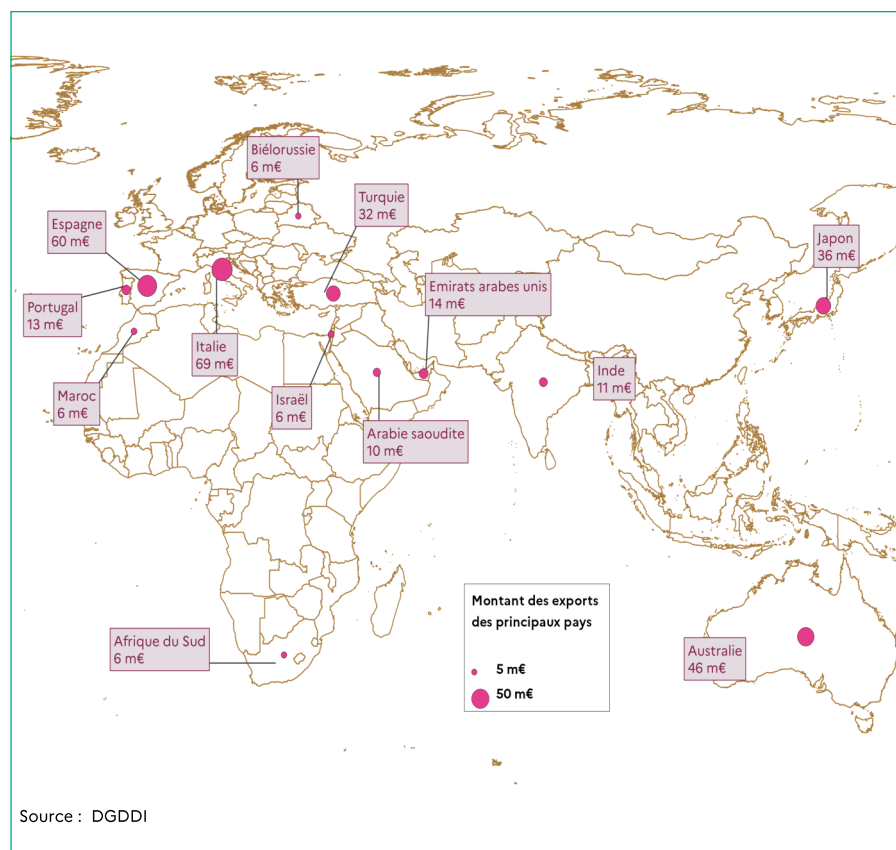


Figure 7 : Les principales destinations des produits transformés de la filière des aliments pour animaux d'Occitanie en 2023



La filière des aliments pour animaux

Le solde du commerce extérieur régional de la filière des aliments pour animaux est positif en 2023 avec + 378 millions d'euros. Depuis l'année 2020, ce solde s'accroît notamment du fait de la hausse des exportations et de la légère diminution des importations.

Cette hausse du solde masque deux évolutions différentes des produits. La valeur des aliments pour animaux de compagnie a augmenté de 11,3 % par an en moyenne alors que celle des aliments pour animaux de ferme a diminué de 4,1 % par an entre 2020 et 2023 (et respectivement de -4,6 % et -3,1 % en volume). Les premiers représentent en valeur 96 % des exportations et 58 % des importations en 2023. L'Italie (69 millions d'euros), l'Espagne (60 millions d'euros) et l'Australie (46 millions d'euros) sont les trois destinations principales en termes de montant d'exportations de la région (Figure 7).

Définitions

DGDDI : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects. La liste des produits agricoles transformés correspond l'intitulé de la section « Produits manufacturés » de la nomenclature CPF4 disponible à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2493496>

Exportations : les exportations sont déterminées à partir du lieu de départ des marchandises. La région de départ considérée (Occitanie) peut être différente de la région du siège social de l'entreprise qui exporte. Les produits exportés de la région ne sont pas exclusivement des biens produits dans la région. Certains produits peuvent avoir été transformés ou conditionnés en Occitanie avant d'en être exportés. Leur valeur est calculée franco à bord à notre frontière. <https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata>

Importations : de la même manière que pour les exportations, les importations sont déterminées à partir du lieu d'arrivée des marchandises et non pas du siège social de l'entreprise qui importe. Leur valeur est calculée coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale.

Balance commerciale : la balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens et non les services. L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base de déclarations d'échanges de biens pour les échanges avec les 27 autres États membres et des déclarations en douane pour les échanges avec les pays tiers. Sont exclus, les échanges intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique (inférieurs au seuil de 460 000 euros).

Pour en savoir plus

« 1^{ère} région exportatrice de produits agricoles bruts en France »

Agrete Études n°1 - Mars 2023

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/R76Et2301/detail/>

« Les exportations de vins produits dans la région Occitanie – Bilan 2019 »

Agrete Essentiel n°1 - Juin 2020

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/R76Es2001/detail/>

« 10^{ème} région exportatrice française en valeur de produits agricoles transformés »

Agrete Essentiel n°3 - Septembre 2020

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/R76Es2003/detail/>

« En 2023, la baisse des exportations de céréales tire l'excédent agroalimentaire vers le bas »

Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n°420 - Mai 2024

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SynCex24420/detail/>

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie
Service régionale de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative, Bât. E
Boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse

Directeur : Olivier Rousset
Directeur de la publication : Gérôme Pignard
Rédacteurs : Nicolas Mas et François Julian
Composition : Nicolas Mas
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2609-231X
© Agreste 2024